

DRC1706 – Droit judiciaire

Nom du professeur : Vincent Caron

Trimestre : Hiver 2024

Description du cours

DRC 1706 Droit judiciaire I (3 crédits) Compétence des tribunaux. Théorie générale de l'action en justice. Procédure ordinaire en première instance. Règles générales régissant la marche du procès. Jugement. Incidents en première instance.

Objectif du cours

Ce cours a pour objectifs généraux de :

1) Définir, expliquer et utiliser divers termes généraux du langage juridique propre au domaine du droit judiciaire.

Ce cours a également pour objectif de vous familiariser:

- 2) À l'esprit du droit judiciaire;
- 3) Aux notions théoriques fondamentales du droit judiciaire;
- 4) Au rôle des différents acteurs (procureur, partie, témoin, magistrat);
- 5) À différents enjeux entourant l'accès à la justice (obstacles et moyens d'accès)
- 6) À la responsabilité professionnelle;
- 7) À la déontologie;
- 8) Aux différentes interactions entre droit substantif et droit procédural;

À la fin de la session, vous devriez être notamment en mesure de :

- a) Cerner différents enjeux procéduraux d'un dossier;
- b) Comprendre les termes du protocole de l'instance;

Méthode d'enseignement

[Capsules vidéos](#), présentation, discussions au sujet de la matière à l'étude, simulation, exercices en classe.

Méthode d'évaluation

- Implication (10%)
- Travail maison en équipe (35%)
- Examen final en classe (55%)

Principaux instruments de travail

Code de procédure civile

Code civil du Québec

Recueil de jurisprudence